

ducation et aussi du fait que vous faites preuve de discrimination envers ceux qui immigreront au Canada et qui possèdent déjà un diplôme dans leur pays d'origine. Ceux-ci se rendent compte, après leur arrivée au Canada, qu'il leur est impossible de se faire breveter ou inscrire comme membres de votre organisme fédéral. Cette critique ne s'adresse pas à vous personnellement.

**M. McNamara:** Nous gardons une liste de toutes les universités du monde. Ce travail est exécuté principalement par le Conseil canadien des Ingénieurs professionnels. Celui-ci dispose d'un comité permanent qui s'en occupe. Il y a des universités dont on reconnaît automatiquement les normes. On place naturellement sur le même pied le diplômé d'une université canadienne et celui d'une de ces universités qui possède les antécédents requis en matière de travail, c'est-à-dire deux ans de travail en tant qu'ingénieur. Il y a au Canada et aux États-Unis des universités que l'on ne reconnaît pas nécessairement. Leurs diplômés doivent, comme ceux des universités étrangères, faire la preuve de leur compétence technique.

**Le sénateur Hastings:** Même s'ils sont canadiens?

**M. McNamara:** C'est exact.

**Le sénateur Hastings:** Dans votre mémoire vous dites:

tous les Canadiens ont droit à la santé dans ce pays prospère et en pleine expansion.

Qu'entendez-vous par «saine»? Voulez-vous dire avoir le strict nécessaire pour rester en vie?

**M. McNamara:** Ce mot, comme celui de «pauvreté» ou de «prospérité», est relatif. Presque chacun en a une définition personnelle.

J'imagine que l'on peut le définir sur le plan statistique d'après les normes actuelles de santé qui, d'autre part, changent avec les années. J'imagine que ce qu'on envisage comme une vie raisonnablement saine diffère assez bien de ce que c'était en 1920.

**Le sénateur Hastings:** Autrement dit, vous voulez parler de la santé physique et mentale?

**M. McNamara:** Je parle de la santé physique et mentale. On ne peut les séparer du bien-être financier d'une personne.

**Le sénateur Hastings:** Votre association croit-elle que chaque Canadien a droit à des ressources suffisantes pour s'assurer les biens de première nécessité et vivre dans une certaine aisance lui-même et les personnes à sa charge?

**M. McNamara:** C'est exact.

**M. McKinnon:** Nous utilisons le mot «ressource» dans son sens le plus large.

**Le sénateur Hastings:** Il y a droit.

**M. McNamara:** Il a droit aux ressources. En d'autres mots, on ne doit pas l'empêcher d'y avoir accès et on doit prévoir des incitants qui l'encourageront à atteindre ces ressources.

**Le président:** Monsieur McNamara et Monsieur McKinnon, nous vous sommes reconnaissants pour deux raisons. D'abord, lorsque nous avons commencé nos débats, nous avons lancé des invitations à des organismes professionnels et vous êtes le premier organisme d'ingénieurs agréés qui ait bien voulu y répondre. Nous vous en sommes très reconnaissants.

De plus, vous avez parcouru une certaine distance pour vous présenter ici, vous avez pris une part active à la discussion ce matin et vous nous avez rendu service. Sans tambour ni trompette vous avez dit bien des choses qu'il fallait entendre de la part de personnes qui connaissent ce domaine, qui s'y intéressent et qui ont vraiment à cœur le bien-être du pays. Le Comité vous remercie tous deux du témoignage que vous avez rendu ce matin.

**M. McNamara:** Merci beaucoup.

**Le président:** Nous avons ici un mémoire présenté par le Dr Bruce Parlee qui est chef du département de médecine générale de l'hôpital. Les praticiens de médecine générale se font de plus en plus rares à travers le pays, mais, comme on me l'a signalé, le Dr McGrand en était un il y a bien des années.

Le Dr Parlee donnera lecture de son mémoire après quoi nous lui adresserons des questions.

**Le Dr Bruce Parlee, chef des services de médecine générale de l'hôpital de Saint-Jean:** Monsieur le président et messieurs les sénateurs, comme vous le savez, mon mémoire est très court et il se fonde principalement sur le droit de chacun de vivre sa vie avec dignité et il se peut qu'en modifiant son environnement on augmente ses occasions de bien vivre cette vie.

On m'a demandé de me présenter devant vous pour vous faire part de mon opinion sur la pauvreté telle qu'elle apparaît aux yeux d'un médecin exerçant sa profession dans cette ville. Vous avez reçu des mémoires très détaillés touchant l'éducation, l'orientation, l'intelligence, les infirmités et les désastres dans la mesure où ils influent sur le tableau de la pauvreté dans notre pays. Toutefois, l'environnement est l'aspect du problème qui domine tous les autres et auquel le praticien général fait face tous les jours, car nous